

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE ONNION 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 05 juin 2026 🌀																																																							
L'an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 28/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,																																																								
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Absents excusés : 04 Pouvoirs : 03 (MAURE Céline ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André et GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume) Votants : 14 Secrétaire de séance : MAURE Nadine																																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GERVAIS André</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GERVAIS Jean-Claude</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JACQUARD Thierry</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>VELAT Jocelyne</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BONDAZ Viviane</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CHARDON Brigitte</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PAPI Guillaume</td> <td>✓</td> <td></td> <td>OBERSON Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GUILLERON Audrey</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>MAURE Nadine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MAURE Céline</td> <td></td> <td>✓</td> <td>HAY Matthieu</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JADOT Jean-Noël</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CAVET Elise</td> <td>✓</td> <td></td> <td>LAFFONT Florent</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry		✓	VELAT Jocelyne	✓		BONDAZ Viviane	✓		CHARDON Brigitte	✓		PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		GUILLERON Audrey		✓	MAURE Nadine	✓		MAURE Céline		✓	HAY Matthieu		✓	JADOT Jean-Noël	✓		CAVET Elise	✓		LAFFONT Florent	✓	
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry		✓																																																
VELAT Jocelyne	✓		BONDAZ Viviane	✓		CHARDON Brigitte	✓																																																	
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		GUILLERON Audrey		✓																																																
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline		✓	HAY Matthieu		✓																																																
JADOT Jean-Noël	✓		CAVET Elise	✓		LAFFONT Florent	✓																																																	
DELIBÉRATION N° 63_2026 ADOPTÉE à l'Unanimité		DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS																																																						

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations et nominations au titre de l'article L 2121-21 du CGCT.

DESIGNE, élu référent :

SDIS 74 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, Centre de St Jeoire M. PAPI Guillaume

CHARGE M. Le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

La Secrétaire de Séance,
 MAURE Nadine





Ainsi fait et délibéré le 05 juin 2026
 Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
 GERVAIS André

